



Le CRIEUR PUBLIC

SOURCE D'INFORMATION
CITOYENNE DE LA RÉGION
DE COATICOOK

N°51 **JUILLET 2017**



02 NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles
du conseil municipal.

03 NOUVELLES DE LA MRC

Les plus récentes nouvelles
du conseil de la MRC.

04 À L’AFFICHE

Information sur des sujets d’actualité
et les prochaines activités.

06 À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

12 INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique
pour la population de Coaticook
ou de l’ensemble de la MRC.

13 CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

14 AVIS PUBLICS

INFORMATION

SUPPLÉMENTAIRE ET VERSION
ÉLECTRONIQUE DU CRIEUR PUBLIC
SUR LES SITES SUIVANTS :

coaticook.ca
mrcdecoaticook.qc.ca

PHOTO : PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX DE LA VILLE

VOICI QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC SUR DES TRAVAUX :

- Au service Voirie, le rechargement et l'épandage de l'abat-poussière sont maintenant terminés en milieu rural. Le temps pluvieux a retardé les travaux. Le marquage est terminé sur les rues de la ville et l'est presque sur les routes du ministère des Transports. Les employés s'affairent au fauchage et au débroussaillage des chemins. En ce qui a trait aux travaux du chemin du 9^e-Rang, une grande partie des travaux est terminée. Une portion de l'asphaltage sera complétée au mois d'août. Grâce au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, un tronçon du chemin Favreau, entre les chemins Riendeau et Bilodeau, sera asphalté au cours de l'été.
- Du côté d'Hydro-Coaticook, les équipes font des modifications au réseau pour alimenter les Habitations Hestia et pour réaliser des améliorations pour les rues des Ruisselets et de la Rivière.
- Dans la division Infrastructures, divers petits travaux sont en cours, dont le nivellement des puisards pour asphalter certaines rues.
- Les équipes de la division Parcs, Bâtiments et Espaces verts s'affairent à l'entretien des différents parcs et espaces publics de la Ville.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE GESTION DE L'ARÉNA DE COATICOOK

Étant donné la création de l'organisme à but non lucratif, soit la Corporation de gestion de l'Aréna de Coaticook, il y a lieu de procéder à la nomination de deux élus au conseil d'administration. Le conseil a résolu de déléguer Mme Guylaine Blouin, conseillère, M. Simon Madore, conseiller, et M. François Fréchette, directeur général, au conseil d'administration de la Corporation de gestion de l'Aréna de Coaticook. Le coordonnateur de la Corporation de gestion qui a été sélectionné est M. René Blais.

NOMINATION DE MME ÉRIKA GILBERT À TITRE DE CHEF DE LA DIVISION INFRASTRUCTURES

Le poste de chef de la division Infrastructures a été libéré par le départ de l'employé qui y était attitré. Après la publication d'un avis d'ouverture du poste, plusieurs personnes ont postulé. Un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Érika Gilbert pour occuper le poste de chef de la division Infrastructures.

DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA POUR L'ANNÉE 2017-2018

La Ville de Coaticook souhaite continuer à adapter les milieux de vie aux besoins des personnes âgées et permettre à ces dernières de bien vieillir dans leur communauté. La Municipalité entend soumettre une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), pour l'année 2017-2018. Ce programme offre un

financement aux municipalités et aux MRC qui entreprennent une démarche en vue d'adopter une politique et un plan d'action en faveur des personnes âgées. Les élus ont résolu de soumettre une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA pour l'année 2017-2018 et d'affecter M. Charles Poulin, conseiller, au poste de responsable du dossier Aînés.

NOUVEAU REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DE LA SHQ

La Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite faire un regroupement des offices d'habitation. Ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle. Deux représentants nommés par la Ville de Coaticook doivent siéger à un conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé. Le conseil municipal a résolu de nommer les représentants de la Ville de Coaticook MM. François Lévesque et Gaétan Labelle pour siéger au conseil d'administration provisoire du nouveau regroupement des offices d'habitation de la SHQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE COATICOOK POUR TROIS ANS

Le comité de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Coaticook est formé de sept membres répartis comme suit :

- trois membres représentant la Ville de Coaticook,
- deux membres représentant les locataires,
- deux membres représentant le milieu socioéconomique.

Le mandat des trois membres représentant la Ville de Coaticook est échu. La Ville doit donc nommer à nouveau des représentants pour le prochain mandat. Les membres du conseil ont désigné MM. François Lévesque et Gaétan Labelle ainsi que Mme Madeleine Drolet à titre de représentants de la Ville de Coaticook pour siéger au conseil d'administration de l'OMH de Coaticook, mandat de trois ans débutant le 14 juillet 2017.

GESTION CONTRACTUELLE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

Durant les dernières semaines, la MRC de Coaticook a lancé un appel d'offres en vue d'engager sa prochaine firme d'évaluation foncière municipale. Étant le plus bas soumissionnaire parmi les offres que la MRC a reçues, le cabinet JP Cadrin et associés, évaluateurs agréés, a été retenu. La MRC a donc attribué de nouveau à JP Cadrin et associés un contrat de 9 ans pour l'évaluation foncière municipale de son territoire, et ce, pour une somme de 2,1 millions de dollars.



**JP CADRIN
et associés**

évaluateurs agréés

PRISE DE POSITION DE LA MRC DE COATICOOK SUR LES DOCUMENTS RELATIFS AU RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK

Le mois passé, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé des documents relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). Le conseil de la MRC de Coaticook a informé le MAMOT de son désaccord face à des attentes et effets générés par certaines propositions d'orientations gouvernementales, telles que celles de retirer la possibilité pour les MRC de justifier l'agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une municipalité s'il reste de l'espace disponible pour accueillir les fonctions prévues ailleurs sur le territoire régional. La MRC conteste donc les nombreuses exigences rédigées par le MAMOT et considère, entre autres, qu'avec ces nouvelles OGAT, les MRC ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement.



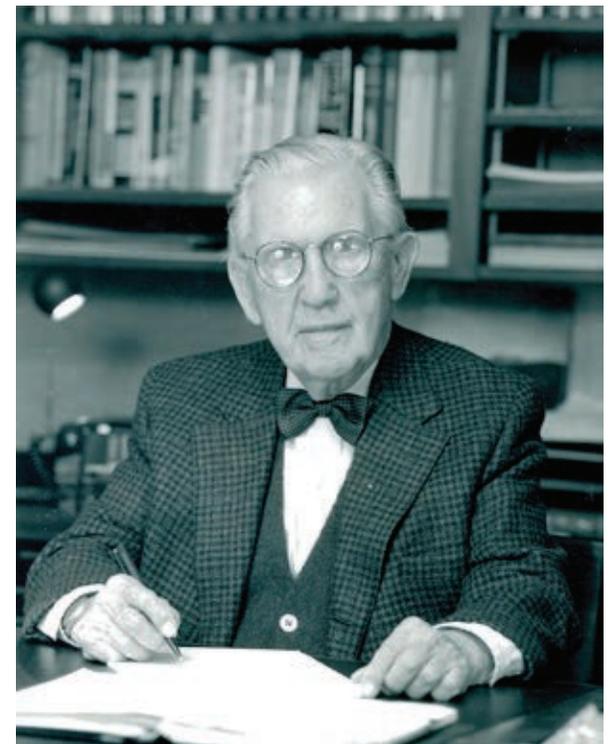
LES FONDS TILLOTSON SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK

La MRC de Coaticook se réjouit de dévoiler à la population les montants qui ont été versés à ce jour sur le territoire de la MRC de Coaticook par le Fonds Tillotson pour la région de Coaticook et par le Fonds Neil et Louise Tillotson situé au New Hampshire pour subventionner de nombreux projets dans la région.

Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
726 662 \$ depuis 2012

Fonds Neil et Louise Tillotson
3 187 769 \$ US depuis 2006

Ce sont donc **3 914 431 \$** qui ont été versés dans la région de Coaticook. On peut s'estimer chanceux de pouvoir bénéficier de l'immense générosité de M. Neil Tillotson.



M. NEIL TILLOTSON



CULTURE



LANCEMENT DU CONCOURS ENCHANTÉ!

Vous désirez vous faire connaître davantage sur la scène régionale en tant qu'artiste? Mieux encore, faire la première partie d'un groupe de musique? Et bien, ce n'est pas impossible! En association avec les Comptonales, le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook vous offre cette chance en lançant le concours *Enchanté!*

La personne déclarée grande gagnante du concours *Enchanté!* remportera une bourse en plus de partager la scène avec **Mike Goudreau & The Boppin' Blues Band**, le 24 mars 2018, au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, afin d'assurer la première partie du groupe. La personne arrivant en seconde place gagnera un enregistrement professionnel d'une chanson avec **Marcus Quirion : production musicale**.

Au total, ce sont de cinq à huit finalistes qui seront sélectionnés pour se produire 20 minutes au moment des Comptonales, soit à deux reprises les deux journées respectives de l'évènement, les 23 et 24 septembre, devant un public totalisant plus ou moins 40 000 personnes.

Pour participer au concours, il suffit d'être résident de la MRC de Coaticook et d'exercer un art de la scène, soit le chant, la danse, le conte ou la musique, bien entendu. Afin d'être admissible, il suffit d'envoyer une courte vidéo d'environ trois à cinq minutes à l'attention du directeur général du Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, Marc-André Lacroix, à direction@pavillondesarts.qc.ca.

La période d'inscription est **du 1^{er} au 31 juillet inclusivement**. L'artiste doit inclure une partie descriptive en plus du contenu de son art dans la vidéo envoyée : son parcours professionnel et personnel ainsi que la raison pour laquelle il ou elle devrait être sélectionné. Les finalistes auront une visibilité notoire ainsi qu'une belle reconnaissance au sein de leur communauté. Ce sera sans aucun doute une expérience unique sur la scène extérieure des Comptonales pour l'édition 2017. Les membres du jury seront composés du groupe Edwar 7, ambassadeurs du concours, et de Chloé Corbeil Smith de CIGN FM. D'autres personnalités mystères seront annoncées sur les réseaux sociaux d'ici septembre!

La veille de l'évènement des Comptonales, Edwar 7 se produira en spectacle, le 22 septembre de 19 h 30 à 22 h, à Compton, sur la scène derrière le Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent. Cette prestation gratuite pour les citoyens donnera le coup d'envoi officiel au concours *Enchanté!* Cette chance s'adresse aux jeunes artistes de la région ainsi qu'aux plus expérimentés. Aucun critère outre ceux mentionnés ci-haut n'est exigé. Bonne chance à tous et à toutes, et au plaisir de découvrir de nouveaux talents!



CULTURE



LE PERSONNAGE NEIL TILLOTSON

SE JOINT À **LA VOIE DES PIONNIERS**

Une invitation de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC), de la Municipalité d'East Hereford et de Forêt Hereford

Le **19 août prochain**, un personnage majeur, Neil Tillotson, s'ajoute à *La Voie des pionniers*. Cet évènement veut rendre hommage à sa contribution remarquable au développement des municipalités de la MRC de Coaticook et particulièrement au legs qu'il a fait, le mont Hereford.

Sa stèle sera dévoilée au 325, chemin des Côtes, East Hereford (au coin du chemin Owen). Un léger goûter sera servi aux installations de Forêt Hereford situées à distance de marche (330, chemin des Côtes). Tous sont invités à se joindre à nous pour cette inauguration!

Neil Tillotson est un inventeur qui a développé l'utilisation du latex au 20^e siècle, avec des installations au Québec, en Nouvelle-Angleterre et en Amérique du Sud. Il a également fondé la Tillotson Farms and Forests, qui a acquis plusieurs milliers d'hectares de forêt au fil des décennies, aux États-Unis et au Québec. À son décès en 2001, ses volontés étaient simples et claires : remettre ses actifs aux communautés. En 2013 naît donc l'organisme de bienfaisance Forêt Hereford, qui gère aujourd'hui ses terres forestières. De plus, ses actifs financiers sont aujourd'hui à la base de plusieurs programmes philanthropiques, gérés par la New Hampshire Charitable Foundation. Sans la contribution financière de l'un de ces programmes, *La Voie des pionniers* n'aurait jamais vu le jour. Le 19 août sera l'occasion de célébrer la générosité de ce personnage plus grand que nature, qui deviendra ainsi le 27^e d'un parcours qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis 2010.

Venez nous rejoindre sur place le 19 août afin de participer aux festivités! C'est un rendez-vous à 14 h, au 325, chemin des Côtes (au coin du chemin Owen), East Hereford.





LES AUTOMOBILISTES DOIVENT REDOUBLER DE PRUDENCE LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS

Avec l'arrivée des vacances estivales, les usagers doivent respecter la signalisation et les lois en vigueur, conduire avec courtoisie et accroître leur vigilance, puisque cette période de l'année est synonyme d'augmentation du nombre d'automobilistes en déplacement sur le réseau routier, ce qui augmente les risques de collision.

La vitesse demeure l'une des principales causes de collision au Québec. Chaque année en moyenne, de 2012 à 2016, la vitesse était en cause pour 130 décès et 470 blessés graves. C'est pourquoi les policiers sont préoccupés par les risques directement associés à la vitesse excessive et interviennent quotidiennement afin d'amener les usagers à rouler à la vitesse affichée.

AMATEURS DE VÉHICULES HORS ROUTE

Cet été, les policiers, en collaboration avec les agents de surveillance de la Fédération québécoise des clubs quads, cibleront au cours de leurs interventions les comportements à risque suivants :

- la vitesse non sécuritaire dans les sentiers;
- le non-respect de la signalisation ou de la réglementation en vigueur;
- le non-port du casque;
- la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux.



SÉCURITÉ SUR LES PLANS D'EAU

Bien que les activités nautiques représentent un loisir, les policiers de la Sûreté du Québec tiennent également à rappeler aux citoyens que certaines règles de sécurité doivent être respectées afin qu'elles soient pratiquées de façon sécuritaire.

Parmi celles-ci, notons :

- l'obligation d'avoir un gilet de sauvetage pour chaque personne à bord de l'embarcation (amende de 200 \$, plus les frais);

- l'obligation d'avoir une personne qui fait la vigie lors d'une activité impliquant le remorquage d'une personne par l'embarcation, notamment le ski nautique et le tube pneumatique (amende de 250 \$, plus les frais);
- l'obligation pour la personne qui conduit l'embarcation de respecter le taux d'alcoolémie prévu au Code criminel, sans quoi elle s'expose à des accusations criminelles.

Que ce soit sur le réseau routier, les sentiers hors route ou les plans d'eau, les policiers seront présents cet été afin d'intervenir auprès des personnes ayant des comportements téméraires, puisqu'il s'agit de la principale cause des collisions infligeant des blessures ou occasionnant des décès.

LE MANDAT DES ENVIROCONSEILLERS

Pour une 8^e année, deux enviroconseillères de la MRC de Coaticook sillonneront le territoire jusqu'au 4 août prochain. Les secteurs à inspecter ont été déterminés par la MRC en fonction des zones problématiques. Pendant les inspections, vous pourrez reconnaître les enviroconseillères à leur chandail de couleur verte arborant le logo de la MRC.

La présence de matières indésirables dans les bacs crée énormément de problèmes à la plateforme de compostage ainsi qu'au centre de tri et augmente les coûts de traitement. Plusieurs contaminants occasionnent également des bris d'équipements, des blocages et arrêts de production, la dégradation de la qualité des matières recyclées ou du compost, etc.

Les visites à domicile représentent la plus grande part du travail des enviroconseillers. De porte en porte, ils vont à la rencontre des gens afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement des diverses collectes des matières résiduelles pour

en améliorer la gestion. Bref, ils leur expliquent quoi déposer dans le bac de recyclage ou dans le bac brun et, ultimement, quoi jeter à la poubelle ou envoyer à l'écocentre. Avant de repartir, ils laissent parfois aux citoyens des rappels quant aux bonnes ou mauvaises pratiques observées ou un aide-mémoire afin de les outiller.

Les enviroconseillers abordent aussi, avec les gens qu'ils rencontrent, des sujets tels que le compostage domestique, l'herbicyclage, le jardinage écologique ou l'économie d'eau potable, et font de la sensibilisation auprès des jeunes dans les camps de jour.





BERCE DU CAUCASE : UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE DANGEREUSE

Encore cette année, on note la présence d'une espèce exotique envahissante (EEE) sur le territoire de la MRC de Coaticook. La berce du Caucase est originaire d'Asie, mais on peut l'observer à quelques endroits sur le territoire de la MRC.

C'est une plante particulièrement imposante qui peut atteindre 5 mètres de haut. Elle peut sembler attrayante, puisqu'elle est ornée de grandes ombrelles et pourvue de petites fleurs, **MAIS ATTENTION**, elle est très dangereuse et très envahissante. La sève de cette plante est toxique et peut causer de graves brûlures. La sève de la berce du Caucase s'active sous l'effet des rayonnements du soleil. En contact avec la peau, elle peut causer des irritations cutanées similaires à des brûlures de 2^e et 3^e degrés. Il est important de consulter un médecin si vous entrez en contact avec la sève.



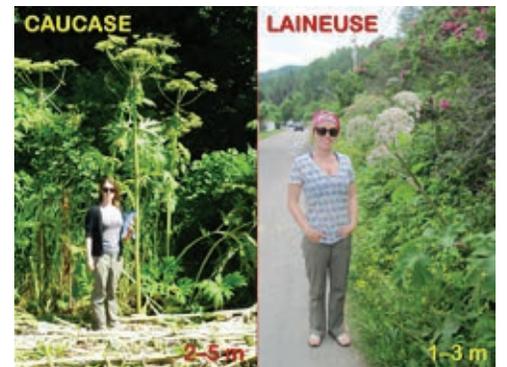
En plus d'être un danger pour la santé, la berce du Caucase est particulièrement envahissante et représente une menace importante pour la biodiversité. Elle a la capacité de proliférer extrêmement rapidement, causant ainsi de multiples impacts négatifs sur la faune et la flore.

QUE FAIRE SI VOUS L'APERCEVEZ?

La première étape est de confirmer qu'il s'agit bien de la berce du Caucase. Notez qu'elle peut être confondue avec la berce laineuse, une espèce indigène du Québec et non toxique. Au premier coup d'œil, la berce laineuse semble identique à la berce du Caucase. Cependant, des différences permettent de les distinguer :

- La berce du Caucase peut atteindre une hauteur de 2 à 5 mètres, tandis que la berce laineuse n'atteint que 1 à 3 mètres.
- La tige de la berce laineuse ne présente que peu ou pas de taches rouges et elle est couverte de poils blancs soyeux, alors que celle de la berce du Caucase comporte beaucoup de rouge et peu de poils.
- Les feuilles de la berce laineuse sont moins découpées et moins dentées que celles de la berce du Caucase.

La berce du Caucase se retrouve dans les endroits humides et les milieux perturbés, notamment le long des cours d'eau, des fossés et des routes. Si vous croyez l'avoir identifiée et avant d'entreprendre tout traitement, il est important de communiquer avec votre municipalité pour valider l'identification de la plante.





CULTURE

MUSÉE BEAULNE

EXPOSITION

LES TROIS DIMENSIONS BERTRAND THIBEAULT, MARC HÉBERT ET STÉPHANE LAFRANCE

DU 16 JUILLET AU 10 SEPTEMBRE

Dans l'exposition *Les trois dimensions*, Bertrand Thibeault, Marc Hébert et Stéphane Lafrance présentent trois approches différentes de la photographie dans une même salle où les images et les voix des artistes vous feront découvrir des émotions et des rêves. En effet, une courte description vocale accompagnera chaque photographie et les visiteurs pourront l'écouter avec leur tablette ou leur téléphone intelligent. Paysages, créations numériques, architectures et portraits sont au menu.

Bertrand Thibeault est diplômé de l'Académie de photographie des Forces armées canadiennes et du Humber College de Toronto en cinématographie, puis a obtenu sa certification de photographe journaliste du Grant MacEwan College d'Edmonton. Il est également diplômé de la Winona School of Photography de Chicago. De plus, il a enseigné la photographie avancée aux Forces armées canadiennes. Il a reçu plusieurs prix nationaux et publié des images pour le Sénat canadien, participé à la création d'un timbre de Postes Canada et été photographe officiel du Gouverneur général du Canada. En 2012, il a reçu son accréditation de photographe expert de la Cour de justice du Québec. Il a par ailleurs été nommé à trois reprises photographe de l'année et est cofondateur du Club photo de Coaticook.

Marc Hébert, maître photographe, est un adepte de la photographie depuis les années 1970. Spécialiste en photographie de studio, il en a possédé un pendant 15 ans. La liberté acquise par la vente de son studio lui permet de préserver en photos les monuments et les paysages de la région. Son milieu reconnaît également la maîtrise de son art et sollicite sa contribution comme juré à plusieurs concours photographiques. Il a photographié les superbes résidences patrimoniales à Coaticook et est l'auteur d'une centaine de photographies contenues dans la capsule temporelle qui sera ouverte en 2115. Au cours de ses voyages, il a amassé une impressionnante banque de centaines de photographies. Membre de Coatic'Art, il est cofondateur du Club photo de Coaticook.

Né à Sherbrooke en 1966, Stéphane Lafrance s'inscrit dans les Forces armées canadiennes à 17 ans. Autodidacte, il a appris dès 14 ans le maniement de l'appareil photo et formera ses pairs au cours de sa courte carrière dans les Forces armées. En l'an 2000, il fonde Les Productions MiliMyk, une entreprise œuvrant principalement dans le domaine de la production audiovisuelle. Il donnera un cours bihebdomadaire sur les ondes de CIGN en 2012, puis lancera son cours personnalisé en photographie qu'il appellera *Déclat photographique magique*. En 2014, il lance avec Marc Hébert et Bertrand Thibeault le Club photo de Coaticook. En 2015, Stéphane élabore une émission de type balado portant sur la photographie qu'il nommera *Fan de photo*. Cette émission, disponible sur iTunes toutes les semaines, devient numéro 1 des émissions portant sur la photographie. Aujourd'hui, Stéphane est écouté dans plus de 55 pays à travers le monde.

Information : 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca



Semaine intensive
de

TOURNAGE

Venez apprendre ou parfaire les techniques du tournage de l'argile (tour à poterie) et les techniques de décor de la céramique, avec la céramiste Stéphanie Fauteux.



Centre d'arts
Rozynski
Arts Centre

31 juillet au 4 août, de 9h30 à 16h30.

350 \$

2133, chemin Way's Mills, JOB 3C0
819 838-1657 | info@artsrozynski.com
www.artsrozynski.com



Centre d'arts
Rozynski
Arts Centre

Un lieu de création à découvrir

Plusieurs cours et ateliers de création
Accès à l'atelier libre pour les membres

Expositions gratuites

Projet neuf de Jocelyne Rochon

Les Soldates de la Paix

Une sculpture collective dédiée à la paix dans le jardin

Artistes en résidence

Horaire estival

Lundi: fermé

Mardi: fermé

Mercredi: 10h à 20h

Judi: 10h à 20h

Vendredi: 10h à 20h

Samedi: 10h à 17h

Dimanche: 10h à 17h

www.artsrozynski.com

819 838-1657

2133, chemin de Way's Mills

Barnston Ouest, QC

JOB 1C0



PRINCIPALES ERREURS DE TRI SAVIEZ-VOUS QUE...

Par Carol-Anne Côté et Marjolie Côté, enviroconseillères

Lors des inspections des bacs à compost, de recyclage et à déchets, plusieurs erreurs sont récurrentes à travers la MRC de Coaticook.

Saviez-vous que les sacs de plastique sont plus facilement recyclables lorsqu'ils sont ensachés? La raison est bien simple, un sac de plastique peut facilement se faire emporter par le vent et ainsi polluer l'environnement, mais surtout, l'ensachage des sacs réduit grandement le travail des employés des centres de tri.

Saviez-vous que les papiers mouchoirs, les essuie-tout ainsi que le carton souillé peuvent être envoyés dans le bac de compost?

Saviez-vous que le plastique non numéroté et numéro 6 ne peut être mis dans le bac de recyclage? Ces matières plastiques n'ont aucun débouché dans la province du Québec et doivent donc prendre le chemin du bac à déchets. Il en est de même pour la styromousse qui se trouve à être du plastique numéro 6 expansé.

Saviez-vous que les assiettes et le papier aluminium propres sont des éléments recyclables? Le prix élevé de ces matières avantage grandement les centres de tri qui peuvent en tirer un profit important, tout autant que les canettes consignées.

Saviez-vous que la plupart des municipalités de la MRC de Coaticook ont adopté un règlement sur la gestion des matières résiduelles? Dans ce règlement, des amendes allant de 200 \$ à 400 \$ peuvent être imposées pour le non-respect des consignes en matière de compost, de recyclage ou même de déchets.

Pour toutes questions concernant la gestion de vos matières résiduelles, contactez la MRC par courriel à ecoconseiller@mrcdecoaticook.qc.ca.



UN ÉTÉ BIEN REMPLI DANS LA FORÊT COMMUNAUTAIRE



PLANTS DE FEUILLUS NOBLES MIS EN TERRE ET PROTÉGÉS EN MAI 2017 DANS LA FORÊT COMMUNAUTAIRE.

Les travaux de restauration forestière de 2017, réalisés par Aménagement forestier et agricole des Sommets, auront lieu dans le secteur des chemins Centennial et Saint-Jacques (Saint-Herménégilde). Ce sont essentiellement des travaux de coupe partielle qui seront réalisés, visant l'amélioration de l'état de ces forêts et l'installation de régénération naturelle d'épinettes, de bouleaux jaunes et d'érables à sucre. Seule exception, des travaux de coupe finale dans de vieilles plantations d'épinettes devront être réalisés. Ces plantations ont atteint leur âge d'exploitabilité et n'ont malheureusement pas été entretenues dans les dernières décennies; leur croissance est donc aujourd'hui stagnante. Attention : il ne faut pas confondre **l'âge d'exploitabilité** d'une plantation d'épinettes (environ 60 ans) et **la longévité** des épinettes en forêt naturelle, qui dépasse les 200 ans (d'où l'intérêt de les protéger dans les coupes partielles réalisées en forêt naturelle). Une coupe finale sera donc réalisée dans ces plantations pour y reboiser rapidement une espèce indigène mieux adaptée aux sites et à la sylviculture en plantation, soit l'épinette blanche. Des essais de plantations de feuillus nobles y sont également envisagés. De plus, les plantations résineuses dans la Forêt Hereford, qui ne couvrent que 4 % de son territoire, font partie des zones de production de bois de qualité, dans le nouveau zonage du territoire de la Forêt Hereford : un reboisement hâtif de ces plantations est donc important (ce qui sera fait dès le printemps 2018). Étant donné l'importance touristique du site, un encadrement visuel a été prévu aux abords du chemin Centennial et le transport de bois ne débutera qu'à la mi-août, afin de ne pas nuire à la période estivale. Notons également que des travaux d'enrichissement ont été réalisés en forêt naturelle, avec du tilleul, du chêne et du pin blanc, au printemps 2017, dans différents endroits de la Forêt.

VOICI UN SURVOL DE CERTAINS ÉVÈNEMENTS À VENIR DANS LA FORÊT COMMUNAUTAIRE :

- **Mi-août** : début des travaux de restauration forestière dans le secteur du chemin Centennial et du chemin Saint-Jacques
- **19 août 2017** : 2^e édition de la journée portes ouvertes dans la Forêt communautaire Hereford
 - 14 h : inauguration du personnage de *La Voie des pionniers* en hommage à M. Neil Tillotson, 325, chemin des Côtes, suivie d'un léger goûter au bureau de Forêt Hereford
 - En soirée : activité astronomique la Tête dans les étoiles, organisée par la Municipalité de Saint-Herménégilde et le Club des astronomes amateurs de Sherbrooke
- **20 août 2017** : excursion mycologique organisée par le Club des mycologues de l'Estrie dans la Forêt communautaire Hereford (secteur Saint-Herménégilde)
- **10 septembre 2017** : journée portes ouvertes de l'UPA, dans la Forêt communautaire Hereford, organisée par Aménagement forestier agricole des Sommets en collaboration avec Forêt Hereford

Finalement, le rapport d'activités 2016-2017 peut être consulté dans notre site Web : forethereford.org/fr/gouvernance/rapports-annuels.php.



MUSÉE BEAULNE

CULTURE

TIRAGE SOIRÉE DE RÊVES 2017

Le tirage des prix *Soirée de rêves* aura lieu cette année encore dans le cadre du Thé de Noël, le 3 décembre 2017.

DEUX PRIX SERONT À GAGNER :

1^{er} prix

- Transport en limousine vers le Musée, gracieuseté de Charron et fils
- Souper gastronomique 7 services, dont 3 choix pour le menu principal, pour 10 personnes
- 300 \$ en chèques-cadeaux pour magasinage dans les commerces de Coaticook
- Gerbe de fleurs offerte par Aux Mille et Une Fleurs

Pour une valeur totale de 1500 \$.

Le souper sera concocté par le chef Dominic Tremblay, propriétaire du Café Massawippi.

2^e prix

- 250 \$ en chèques-cadeaux pour magasinage dans les commerces de Coaticook

Ne ratez pas votre chance! Seulement 200 billets sont en vente au Musée Beaulne au coût de 50 \$.

Information : 819-849-6560
museebeaulne.qc.ca



PIÈCES PYROTECHNIQUES

Le service de prévention incendie désire rappeler à la population les procédures à respecter pour l'utilisation de pièces pyrotechniques

Il existe deux types de feux d'artifice :

- À grand déploiement : constitués de pièces pyrotechniques récréatives à haut risque pour usage à l'extérieur, comme les bombes, les grandes roues, les barrages, les bombardos, les cascades et les mines.
- Domestiques : constitués de pièces pyrotechniques récréatives à faible risque pour utilisation à l'extérieur, comme les fontaines, les pluies d'or, les chandelles romaines, les volcans, les étinceleurs, les amorces pour pistolets-jouets.

Pour les feux d'artifice à grand déploiement, une autorisation doit être émise par l'autorité compétente.

FEUX D'ARTIFICE DOMESTIQUES

Aucun permis n'est requis pour l'utilisation de feux d'artifice domestiques. Toutefois, la personne qui fait l'usage de feux d'artifice domestiques doit, lors de l'utilisation de telles pièces pyrotechniques, respecter les conditions suivantes :

1. Le terrain où seront utilisées les pièces pyrotechniques doit avoir une superficie dégagée minimale de 30 m sur 30 m;
2. Le terrain doit être libre de tout matériau, débris ou objet pouvant constituer un risque d'incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques;
3. Une base de lancement des pièces pyrotechniques où celles-ci pourront être enfouies dans des seaux, des boîtes ou autres contenants remplis de sable, doit être délimitée. Cette base de lancement doit être située à une distance minimale de 15 m de tout bâtiment, construction ou champ;
4. La vitesse du vent ne doit pas dépasser 20 km/h;
5. Une source d'eau suffisante pour éteindre un début d'incendie doit se trouver à proximité de la zone de lancement;
6. La personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques doit être âgée de 18 ans ou plus;
7. Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être lancées ou être tenues dans les mains lors de l'allumage;
8. Les pièces pyrotechniques ne doivent en aucun temps être placées dans les vêtements;
9. Les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné doivent être plongées dans un seau d'eau avant d'être jetées;
10. Les pièces pyrotechniques ne doivent pas être utilisées après 23 h.

SÉCURITÉ
PUBLIQUE



NUISANCE

Le fait d'utiliser des pièces pyrotechniques sans respecter les conditions d'utilisation stipulées dans la réglementation municipale constitue une nuisance en vertu du règlement à cet effet. L'autorité compétente peut, lorsqu'elle constate une telle nuisance, retirer immédiatement l'autorisation accordée et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la nuisance.

INDEMNISATION

Quiconque contrevient à la réglementation municipale et déclenche un incendie devra également indemniser la municipalité pour les frais se rattachant à la rémunération des pompiers et l'utilisation des véhicules du service de sécurité incendie.

AMENDES

Quiconque contrevient à la réglementation municipale commet une infraction et est passible, en plus des frais :

- a) pour une première infraction, d'une amende de cinq cents dollars (500 \$) dans le cas d'une personne physique et de mille dollars (1000 \$) dans le cas d'une personne morale;
- b) en cas de récidive, d'une amende de mille dollars (1000 \$) dans le cas d'une personne physique et de deux mille dollars (2000 \$) dans le cas d'une personne morale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre service de protection incendie municipal.





TRANSMETTRE AUX TOUT-PETITS ET À LEURS PARENTS **LE GOÛT DES ARTS PAR LE PLAISIR**

Par Sylvie Masse, agente de développement culturel de la MRC de Coaticook

Si vous avez de jeunes enfants, vous connaissez sûrement les Contes de la fontaine et vous avez sûrement assisté avec eux à l'une des nombreuses représentations théâtrales du spectacle *Le Troun et l'oiseau musique*. En compagnie de vos tout-petits, avez-vous nourri le Croque-livres d'East Hereford ou encore celui de Sainte-Edwidge? Si vous avez répondu oui, vous connaissez le comité socioculturel 0-5 ans, qui est né de la volonté des membres du regroupement Mobilis'action 0-5 ans. Ce dernier souhaite mettre en valeur le plaisir d'être en contact avec les arts et la culture. Les membres du comité rêvent d'une offre culturelle qui fait appel à tous les sens et qui est adaptée aux différentes étapes de développement que vivent les enfants à partir de leur naissance jusqu'à ce qu'ils entrent à l'école.



DE GAUCHE À DROITE : DOMINIQUE PLOURDE, MUSÉE BEAULNE, PATRICK FALARDEAU, BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE, RACHEL ROULEAU, PARENT, LAURA ANSÓN, MOBILISATION 0-5 ANS, FRANCINE GIROUX, PARENT, SYLVIE MASSE, MRC DE COATICOOK.

DEUX INITIATIVES ORIGINALES DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Le comité s'est doté, en 2016, d'un plan d'action qui vise à réfléchir aux conditions favorables pour une implantation durable d'une offre socioculturelle et à mobiliser les parents et l'ensemble des organisations culturelles, municipales et communautaires autour de l'offre culturelle. Les **Contes de la fontaine**, une initiative qui a débuté en 2015 à Coaticook et qui se déroule durant la saison estivale, s'inscrivent dans ces objectifs en permettant à tous les citoyens de participer à cette série de lectures et d'animations du conte pour les enfants de 0 à 5 ans et leur famille. Les démarches du comité amorcées en vue d'augmenter le rayonnement des Contes de la fontaine sur le territoire ont par ailleurs mené à la collaboration entre les bibliothèques de Coaticook, Compton et

Waterville, les Comptonales et les parents et citoyens qui souhaitent faire partager leur plaisir de la lecture et de la littérature. Le comité prépare actuellement avec un ensemble d'acteurs culturels une programmation pour la **Grande semaine des tout-petits** qui se déroulera du 19 au 25 novembre 2017 dans les bibliothèques de la région de Coaticook et au Pavillon des arts et de la culture.

Le réflexe de mettre l'art et la culture au profit des tout-petits est présent sur notre territoire, car outre les actions du comité socioculturel, les bibliothèques et centres communautaires offrent également des activités tout aussi originales. À cet égard, le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'Avenir d'enfants ont contribué à la multiplication des activités pour les tout-petits ainsi qu'au développement de partenariats entre les organisations.

LE GROUPE ESPOIR AL-ANON DE COATICOOK

Si la consommation d'une personne près de toi te dérange, viens nous voir à nos rencontres hebdomadaires, tous les mardis, à 19 h 30, au Centre communautaire Élie-Carrier, situé au 464, rue Merrill, Coaticook.

Nous sommes fermés pour le mois de juillet, mais **à partir du mardi 1^{er} août**, nous t'attendons.

Merci!

Information : Sylvie, 819-849-1168 ou 819-849-2200.

ANIMATION AU PIANO PUBLIC DE WATERVILLE

SAVIEZ-VOUS QU'UN PIANO PUBLIC A ÉTÉ INSTALLÉ À WATERVILLE?
UNE PREMIÈRE DANS LA MRC DE COATICOOK!

Récemment inauguré, le piano public de Waterville est mis à la disposition des pianistes de tous âges et de tous niveaux. Laissez-vous séduire par le calme de la nature agrémenté du son du piano, situé au parc des aînés, derrière l'hôtel de ville de Waterville (170, rue Principale) et longeant la rivière Coaticook.

Déjà deux dates d'animations inscrites au calendrier :

Mercredi 26 juillet à 14 h 30

Jeudi 3 août à 19 h

Bienvenue à tous!

Surveillez notre page Facebook pour connaître les futures dates d'animations!



Waterville
PROXIMITÉ HUMAINE. PROXIMITÉ URBAINE.



CULTURE

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE!

UNE NUIT À LA BIBLIOTHÈQUE : DE RETOUR POUR UNE 2^E ANNÉE!

Malgré le soleil et la chaleur, ça continue de bouger cet été à la bibliothèque. Les groupes des services d'animation estivale participent régulièrement aux activités organisées pour eux par notre animatrice Samantha. L'heure du conte se tient tous les vendredis à 10 h **jusqu'au 11 août** et le Club de lecture TD attire tous les mardis près d'une vingtaine de jeunes.



De plus, dans la nuit **du 5 au 6 août**, la bibliothèque Française-Maurice de Coaticook sera l'hôte d'une **Nuit à la bibliothèque** pour une deuxième année. Pour l'occasion, il y aura des ateliers artistiques, une visite nocturne des locaux, une chasse aux trésors, ainsi que diverses activités ludiques ou tournant autour du livre.

De 19 h à 8 h le lendemain matin, les activités seront réservées aux 8 à 12 ans. Pour y participer, contactez Caroline par courriel (beloin.caroline@gmail.com) ou Karine au 819-849-4013, poste 103. Faites vite, car les places sont limitées! Veuillez prendre note que seuls les enfants qui sont inscrits à la bibliothèque peuvent participer à l'activité.

LA BOUTIQUE AUX VIEUX BOUQUINS

Grâce au dévouement de nos bénévoles, la boutique demeurera ouverte tout l'été! Venez découvrir notre vaste choix de livres usagés en très bon état. Nous vous rappelons que nos heures d'ouverture sont les jeudis de 18 h à 19 h 30 et les samedis de 10 h à 11 h 30, au sous-sol de la bibliothèque. Un présentoir bien garni est aussi accessible près du comptoir de prêt durant les heures d'ouverture de la bibliothèque et au Parc de la Gorge de Coaticook.

Information : 819-849-4013, poste 106
bibliotheque.coaticook.qc.ca/fr/aux_vieux_bouquins

KIM THÚY À COATICOOK

La célèbre écrivaine québécoise, d'origine vietnamienne, Kim Thúy sera de passage à la Bibliothèque Française-Maurice de Coaticook le **5 septembre** prochain, dans le cadre des spectacles *À voix haute*. En plus de rencontrer l'artiste, les spectateurs auront droit à la lecture d'extraits de son roman *Ru* interprétés par deux actrices. L'entrée est de 5 \$ pour les abonnés de la bibliothèque et de 10 \$ en admission générale. Cet événement s'en veut un d'autofinancement. Il vise à amasser des fonds pour notre institution, qui est un organisme à but non lucratif.

Vous pouvez réserver votre place au 819-849-4013, poste 103.

Bienvenue à tous!

UNE SOIRÉE DANS L'UNIVERS DE KIM THÚY
LECTURE D'EXTRAITS • RENCONTRE D'AUTEURE

RU
VIETNAM. LA FIN D'UNE GUERRE. DES BOY PEOPLE. ET UNE JEUNE FILLE QUI RÉAPPREND À VIVRE, AILLEURS.

EXTRAITS EN FRANÇAIS
KIM THÚY

PROJETÉ PAR LES COACTEURS
VALÉRIE DESCHENEAUX
ALICÉ TRAN

AVEC LA LECTURE PAR
ISABELLE DRANVILLE

CONFÉRENCE DE
KIM THÚY

5 SEP 2017 [19H]
ABONNÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE : 5 \$
ADMISSION GÉNÉRALE : 10 \$
RÉSERVATION AU 819-849-4013 P. 103

BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE-MAURICE
34, rue Main Est
Coaticook (R.A. 1102)
819 849-4013

www.spectaclesavoixhaute.com

COMMUNAUTAIRE



RAPPEL

FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Il ne reste plus que sept semaines pour soumettre vos demandes de subvention au Fonds Tillotson : la date limite est le 6 septembre 2017.

Rendez-vous sur le site Web de la MRC de Coaticook (mrcdecoaticook.qc.ca/services/fonds-programmes.php#mutli) pour obtenir le formulaire.

IDENTIFIER L'HERBE À POUX :

Les fleurs en épis sont d'un vert jaunâtre à l'extrémité de la plante

Les feuilles sont très découpées, leur dessus est vert foncé, leur dessous un peu plus pâle

La tige est ferme, poilue et d'un vert grisâtre qui rougit à la floraison

La hauteur varie entre 5 cm et 1,5 m

Après l'arrachage, il est important de semer du gazon ou une autre plante afin d'éviter la repousse.

L'ASSOCIATION PULMONAIRE Québec



NOUVELLE PROCÉDURE POUR L'INSPECTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Depuis le 21 juin 2017, lorsque vous avez obtenu un permis pour une installation septique, l'inspection de votre installation septique n'est plus faite par la municipalité. À la fin des travaux, une attestation doit être remise à la municipalité certifiant que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r. 22). Cette attestation doit être signée par un professionnel qualifié, reconnu conformément à la législation provinciale applicable. Règle générale, cette attestation doit être produite par le professionnel rattaché à la firme qui a produit les plans et devis et procédé à la surveillance des travaux.

LES CONSEILLERS
VILLE DE COATICOOK

CHARLES POULIN

CONSEILLER ENVIRONNEMENT, FAMILLE ET AÎNÉS

Siège 1 c.poulin@coaticook.ca

Travaux publics • Régie des déchets • Ressourcerie • Famille et aînés • Gestion de l'eau

SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE

Siège 2 s.ferland@coaticook.ca

Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Fête du bénévolat • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture • Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications • Bibliothèque Françoise-Maurice

GUYLAINE BLOUIN

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook • Happening d'inscription aux activités sportives et culturelles • Responsable des loisirs d'été (baseball, soccer, stades) • Fête du bénévolat • Responsable des sports d'hiver (hockey, patinage artistique) • Comité des loisirs • Québec en Forme

RAYNALD DROLET

CONSEILLER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET URBANISME

Siège 4 r.drolet@coaticook.ca

Comité d'évaluation des demandes de démolition • Rues principales • Fête du bénévolat • Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Société du parc Découverte nature • Comité des communications • Comité consultatif d'urbanisme • Comité sur l'étude du PPU - zone centrale • Comité touristique de la MRC

SIMON MADORE

CONSEILLER SPORTS, LOISIRS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Siège 5 s.madore@coaticook.ca

Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Fête du bénévolat • Comité des loisirs • Société du parc Découverte nature • Acti-Sports de la polyvalente La Frontalière • Coaticook River Water Power Company • Comité de la sécurité publique de la MRC • Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

FRANÇOIS LÉVESQUE

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

Siège 6 f.levesque@coaticook.ca

Comité consultatif d'urbanisme • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Office municipal d'habitation • Dossier agriculture • Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société du parc Harold-F.-Baldwin • Fête du bénévolat



LA VENTE T@URNANTE

DU 6 JUILLET AU 2 AOÛT 2017

!

VACANCES ESTIVALES

Grande sélection de livres à seulement... **0,30\$**

Du 20 au 26 juillet 2017



Du 27 juillet au 2 août 2017



30% sur les meubles (chaises, bureaux, divans, tables, etc.)

Non additionnable à d'autres rabais, sauf rabais du dépôt. Voir détails et restrictions en magasin

Pour connaître tous nos rabais

suivez-nous sur  ou au www.ressourceriedesfrontieres.com

MAGOG : 494, rue Principale O. 1 855 804-1018
COATICOOK : 177, rue Cutting



FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé café Coaticook

TOUS LES MARDIS
DE 9 H À 11 H

Pour les femmes enceintes, qui allaitent ou donnent le biberon, pour le plaisir de jaser. Information : 819-849-7011, poste 231, ou familles@mfmrccoaticook.org.

FAMILLE

PARC LAURENCE DE COATICOOK

Les Contes de la fontaine

TOUS LES VENDREDIS À 16 H

Venez vivre la magie des contes en plein air. Des contes différents chaque semaine! Information : 819-849-4013, poste 102 ou 103, contesdelafontaine.coaticook@gmail.com ou [facebook.com/contesdelafontaine](https://www.facebook.com/contesdelafontaine).



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 21 JUILLET À 10 H



CULTURE

PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Samedis en musique avec Mick Martel

SAMEDI 22 JUILLET
DE 20 H À 22 H

Gratuit! Programmation complète : gorgede.coaticook.qc.ca, 819-849-2331 ou 1-888-524-6743.



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 28 JUILLET À 10 H

FAMILLE

PARC DES LOISIRS ELVYN-BALDWIN

Fête des voisins à Baldwin

SAMEDI 29 JUILLET

La fête Rencontre ton voisin... nous revient avec jeux gonflables, souper, spectacle, feux d'artifice et danse disco! Information : 819-849-3596.



CULTURE

PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Samedis en musique avec Doum Paquet et Marcus Quirion

SAMEDI 29 JUILLET
DE 20 H À 22 H

Gratuit! Programmation complète : gorgede.coaticook.qc.ca, 819-849-2331 ou 1-888-524-6743.



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 4 AOÛT À 10 H

CULTURE

BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 11 AOÛT À 10 H

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Bébé trucs

MARDI 15 AOÛT
DE 9 H 30 À 12 H

Une infirmière pèse votre bébé et répond à vos questions. Gratuit! Information : 819-849-7011, poste 231, ou familles@mfmrccoaticook.org.

FAMILLE

MAISON DE LA FAMILLE

Vente à bas prix de la rentrée

MERCREDI 23 AOÛT
DE 13 H À 19 H

Vêtements pour enfant à 0,25 \$ le morceau. Articles scolaires de base gratuits (quantité limitée). Information : 819-849-7011, poste 231, ou familles@mfmrccoaticook.org.



**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-17 (2017)
AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT
LE FAISANT PASSER DE 3 478 117 \$ À 3 812 667 \$

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 10 juillet 2017, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 29-A-17 (2017) augmentant le fonds de roulement de 334 550 \$, le faisant passer de 3 478 117 \$ à 3 812 667 \$;
- conformément à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*, le montant du fonds de roulement ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;
- l'original du règlement numéro 29-A-17 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 juillet 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



**AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 14 août 2017 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 3079, chemin Paquette, lot 2935 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
La dérogation mineure vise à régulariser la construction d'un garage détaché avec abri dans la cour avant.
- Propriété située au 1897, chemin Martin, lot 2935 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook
La dérogation mineure vise à régulariser les marges de recul pour l'ensemble du projet en deux phases pour procéder à la reconstruction de l'immeuble à la suite d'un incendie.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 juillet 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
CONCERNANT UNE DEMANDE VISANT À AUTORISER
L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU
356, RUE MONSEIGNEUR-DURAND, DANS LA ZONE RA-601

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé, par un second projet de résolution, la demande mentionnée en titre.

Cette résolution peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'elle soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une telle demande peut provenir de la zone concernée RA-601 et des zones contiguës à celle-ci. Cette demande vise à ce que la résolution adoptée par le conseil municipal soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

La délimitation de la zone concernée est illustrée sur le croquis ci-joint. La délimitation des zones contiguës peut être consultée à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture habituelles.

Pour être valide, toute demande doit :

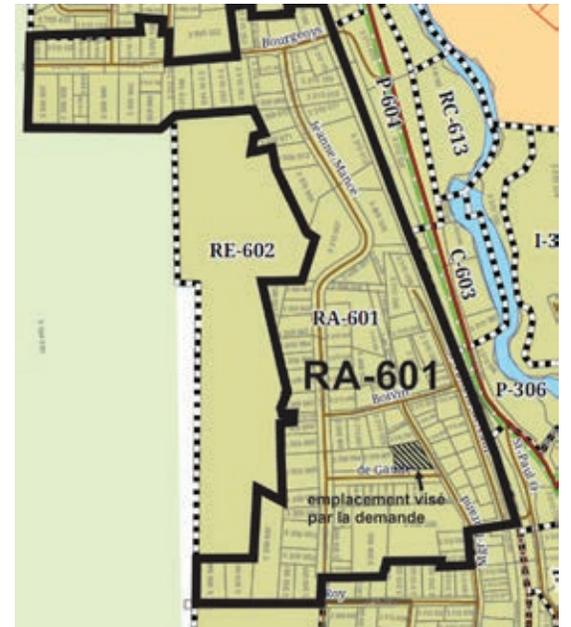
- indiquer clairement l'objet de la demande et la zone d'où elle provient;
- être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 8^e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Si la résolution autorisant la demande ne fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées, celle-ci pourra être adoptée par le conseil municipal sans qu'il y ait approbation des personnes habiles à voter.

Toute personne peut obtenir des informations plus détaillées quant à la nature de la demande et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande de participation à un référendum en se présentant à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child à Coaticook durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Coaticook, ce 19 juillet 2017.

La greffière,
Geneviève Dupras





SAINT-HERMÉNÉGILDE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À
L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE lors d'une séance tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal de Saint-Herménégilde a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones A-1, A-3, Ar-1 à Ar-4 et Fr-1 à Fr-6 et de leurs zones contiguës (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la municipalité au 816, rue Principale, à Saint-Herménégilde, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 3 juillet 2017 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

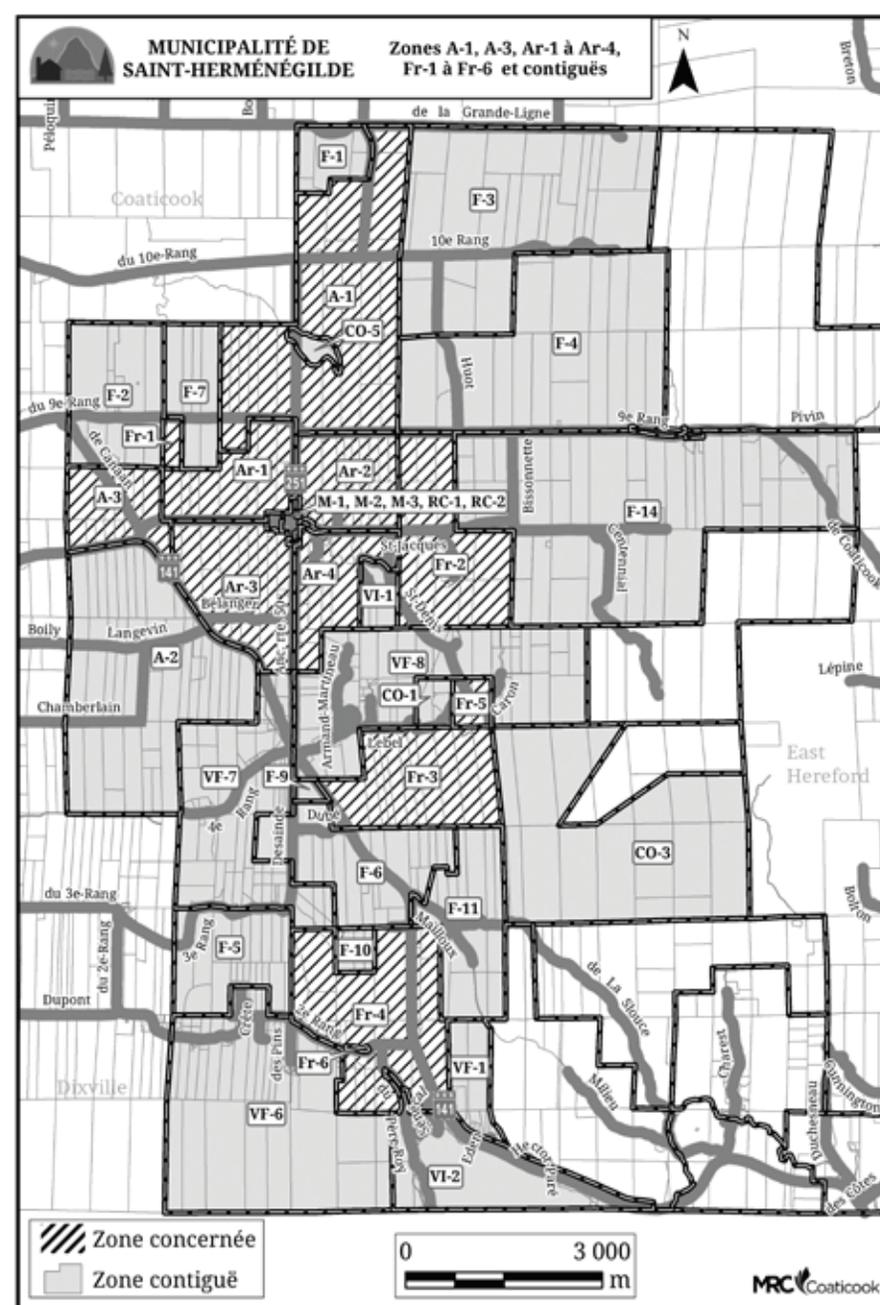
- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 juillet 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde de 9 h à 16 h du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 19 juillet 2017.

Marie-Soleil Beaulieu
Secrétaire-trésorière





AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DÉTERMINATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN GUAY

ARTICLE 1

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2017, le conseil a reconnu, par sa résolution numéro 17-07-086, la propriété de la Municipalité sur une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans, soit le chemin Guay, et qui appartient à la Municipalité en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*. Le terrain occupé comme rue municipale est le chemin Guay, lequel porte le numéro de lot 5076851 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead.

ARTICLE 2

Tout droit réel auquel pourrait prétendre une personne à l'égard du chemin ci-haut mentionné est éteint à compter de la première publication du présent avis dans le journal.

ARTICLE 3

Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu de l'article précédent peut toutefois réclamer à la Municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit.

ARTICLE 4

À défaut d'entente, le montant de cette indemnité sera fixé par le Tribunal administratif du Québec conformément à la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-24).

TEXTE INTÉGRAL DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (RLRQ, C-47.1)

« 72. Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers

du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire de la voie concernée;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le sixantième et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes. »

ARTICLE 5

Les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ont été accomplies.

ARTICLE 6

La Municipalité n'a prélevé aucune taxe au cours des dix (10) années précédentes sur l'immeuble ci-haut mentionné.

DONNÉ à Barnston-Ouest, le 5 juillet 2017.

Sonia Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 592

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement n° 592 concernant l'amendement du règlement de zonage n° 2008-472** » a été adopté par le conseil municipal de Waterville le 5 juin 2017 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 14 juin 2017 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

170, rue Principale Sud
Waterville, Québec J0B 3H0

DONNÉ à Waterville, le 19 juin 2017.

Nathalie Isabelle
Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière



Direction de la publication et coordination :
Shirley Lavertu 819-849-2721 (256)
et Sara Favreau-Perreault

Révision : Le portevoix

Graphisme : Carbone graphique

Impression et distribution : Transcontinental



SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE
DE LA RÉGION DE COATICOOK

N°51 JUILLET 2017